

# Certificats d'économies d'énergie

## Fiche explicative FE11954

### **FICHE EXPLICATIVE** **Gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique** **(Véhicules de transport de marchandises)**

#### Fiche d'opération standardisée concernée :

N°TRA-SE-110.

#### **I. Généralités**

Le pneumatique de véhicules de transport a besoin d'être suivi régulièrement afin d'en tirer les meilleures performances kilométriques et énergétiques. La gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique est confiée à un professionnel et elle comporte au moins les opérations suivantes : réglage des géométries, contrôle des pressions, recrusage, permutation et/ou retournement sur jante et suivi des usures.

Cette fiche vise à valoriser, au titre des CEE, les économies de carburant réalisées grâce à une gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique par un professionnel du secteur réparation des véhicules industriels, dans une flotte de véhicules de transports de marchandises. En effet, cette gestion optimisée du poste pneumatique permet à la flotte de bénéficier de tout le travail nécessaire sur le pneumatique afin d'en optimiser son rendement kilométrique ainsi que son rendement énergétique.

Dans le cas d'une offre globale optimisée, le professionnel s'engage à voir les véhicules tous les mois. Lors de chaque examen, les permutations et/ou retours sur jante des ensembles roulants sont préconisés. Une note de travail est éditée et l'opération systématiquement réalisée dans le mois.

#### **II. Précision sur les termes employés**

**BdR** : Bande de Roulement

**TNPF** : Association professionnelle française des fabricants de pneumatiques

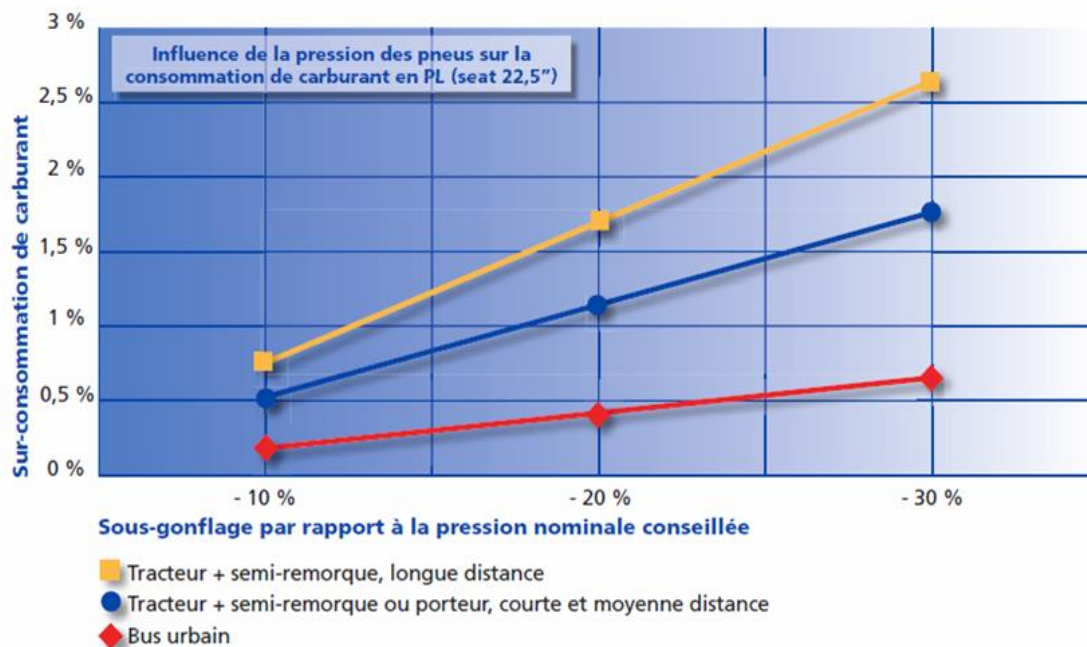
Les principaux manufacturiers de pneumatiques (Bridgestone, Continental, Goodyear Dunlop, Michelin, Pirelli) sont adhérents, en France, du TNPF (Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France). Cette association est garante des bonnes pratiques de la profession.

**Opérations standardisées** : ce sont les opérations courantes et principales dans le mode de gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique.

Les réglages des géométries ont une influence essentiellement sur la consommation de carburant des véhicules ; il est procédé au contrôle de ces réglages de géométries tous les

mois lors des visites mensuelles ; si des dérèglages sont identifiés, les travaux nécessaires au rétablissement des bons réglages sont effectués au plus tard le mois suivant.

Le contrôle des pressions de gonflage : il est admis par l'ensemble des manufacturiers au sein du TNPF l'impact fort de la pression sur la consommation de carburant. Selon une étude réalisée par Continental, en moyenne un sous-gonflage de 20% par rapport à la pression nominale conseillée entraîne une surconsommation de 1,8%.



Le recreusage des pneumatiques : le recreusage des pneumatiques a un impact sur la consommation des véhicules car il permet de prolonger la vie du pneu dans la période où sa résistance au roulement est la plus faible. L'impact sur la consommation a été chiffré dans la fiche de calcul TRA-SE-105.

Le suivi des usures : un pneumatique s'il n'est pas suivi régulièrement, présente des anomalies qui ne lui permettent pas d'atteindre son potentiel kilométrique optimal. Pour limiter des démontages prématurés, les spécialistes pratiquent les retours sur jante et les permutations des pneumatiques en respectant les règles de l'art définies par le livre blanc du pneumatique poids lourd du TNPF.

Les rendements kilométriques moyens constatés entre un pneu retourné sur jante et/ou permuté par rapport à un pneumatique n'ayant bénéficié d'aucune opération sont supérieurs de 10%, soit en moyenne 2 millimètres de gomme à user.

### III. Précisions sur les modes de preuve

- **La gestion optimisée de la globalité du poste pneumatique est confiée à un professionnel et elle comporte au moins les opérations suivantes : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage, permutation et/ou retournement sur jante et suivi des usures.**
- La preuve de réalisation de l'opération est le contrat en cours de validité (hors reconduction tacite) signé entre le bénéficiaire et le professionnel, le cas échéant avec ses avenants, qui prouve de l'entretien des pneumatiques et des services réalisés sur les pneumatiques.
- **Ce contrat inclut :**

- pour chaque établissement du bénéficiaire, identifié par son nom, SIRET et adresse, le nombre et le type de véhicules concernés ;
- les services suivants : réglage des géométries, contrôle des pressions, recreusage, permutation et/ou retournement sur jante et suivi des usures;
- le recreusage de 50% minimum des pneus quittant l'entreprise pour rechapage ou valorisation ;
- la vérification de la pression des pneus des véhicules 3 fois par an en moyenne (sur vérification ou remplacement du pneu) ;
- le fait que l'ensemble des véhicules sous contrat subissent au moins une fois par an une opération de permutation et/ou de retournement sur jante.

- La date d'engagement de l'opération est définie comme la date de signature du contrat, ou, lorsque le contrat originel arrive à échéance ou lorsqu'il ne respecte pas l'intégralité des exigences ci-dessus, la date de signature de l'avenant prolongeant le contrat ou permettant de respecter l'ensemble des exigences ci-dessus.
- La date d'achèvement de l'opération est définie comme la date de signature du contrat (pour la première année de contrat) puis comme la date anniversaire de signature du contrat (pour les années suivantes). Le contrat est encore valide minimum un an après la date d'achèvement de l'opération.
- La date d'achèvement de l'opération est définie comme la date de signature du contrat (pour la première année de contrat) puis comme la date anniversaire de signature du contrat (pour les années suivantes). Le contrat est encore valide minimum un an après la date d'achèvement de l'opération.
- Cette opération n'est pas cumulable avec la fiche d'opération standardisée TRA-SE-105 (recreusage des pneumatiques).

#### IV. Recommandations de mise en œuvre

Néant.

#### V. Questions-réponses les plus fréquentes

Q : Dans le cadre de la fiche TRA-SE-110, les pneumatiques ne nous appartiennent pas. Est-ce un problème ?

R : En effet, c'est la mise en place d'une gestion optimisée du poste pneumatique qui est à l'origine des économies d'énergie générées. Ainsi, c'est cette opération qui est valorisée, que les pneumatiques vous appartiennent ou non.

Date	Entité	Auteur	Demande de modification motivée/ Réponse apportée détaillée
25/07/2016	TOTAL	Didier Charlois	Version Une